

Vous envisagez de demander votre mutation... vous êtes promouvable...

CONSÉQUENCE de la loi du 6 août 2019, aujourd'hui les principales étapes de vos vies professionnelles (mutations, promotions) ne sont plus examinées en CAPN, mais gérées uniquement par la DGRH, en lien avec les établissements.

Vous demandez votre mutation...

Les règles de gestion du mouvement sont précisées par la note de service BIATPSS du 25 novembre 2021, en cohérence avec les lignes directrices de gestion (LDG) mobilité.

Calendrier 2022 de gestion du mouvement du 1^{er} semestre

Opérations de gestion	Dates
Saisie des vœux sur Poppee - Dépôt des demandes d'intégration directes et de détachement	du 04/02/2022 au 04/03/2022
Saisie des avis sur les départs par les chefs d'établissements	du 07/02/2022 au 07/03/2022
Saisie des avis sur les arrivées par les chefs d'établissements (conservateurs et CG).	du 08/03/2022 au 25/03/2022
Remontées par les présidents des fiches justifiant les choix des établissements	08/03/2022 au 25/03/2022
Réception des dossiers complets de mutation, de détachement et d'intégration à la DGRH par la voie hiérarchique.	01/04/2022*
Affectation	01/09/2022

* Date limite

Mise en ligne individuelle des résultats sur POPPEE.

- Conservateurs : du 9 au 13 mai 2022.
- Bibliothécaires : du 16 au 20 mai 2022.
- BIBAS : du 30 mai au 3 juin 2022.
- Magasiniers : du 6 au 10 juin 2022.

Vous êtes promouvable...

Concernant la gestion des carrières des agents, totalement absente de la note de service BIATPSS 2022, un circulaire spécifique, en cohérence avec les LDG « *promotion et valorisation des parcours professionnels* » de l'ESR devrait être publiée prochainement. Elle devrait préciser, entre autres, le calendrier des opérations de gestion. D'ores et déjà considérez que, comme les années précédentes, les établissements devraient établir leurs listes de propositions pour la liste d'aptitude des corps de la filière bibliothèques en février-mars.

Rappel : être promouvable implique simplement de satisfaire à des critères statutaires d'ancienneté dans un grade, un corps et dans la fonction publique. Vous pouvez les retrouver sur le site du SNASUB-FSU (lien par qr-code ci-dessous).

Cela n'oblige pas votre direction à vous proposer. Or si vous ne l'êtes pas, vous n'avez aucune chance d'être promu.e ! Donc, si vous pensez que vous devriez l'être ou si vous savez que des collègues risquent de ne pas être proposés alors qu'il serait légitime qu'ils le soient, manifestez-vous, dès maintenant, auprès de vos représentants SNASUB-FSU. N'attendez pas le dernier moment.

Publication des résultats sur Poppee-web

Contrairement aux mutations, les listes des promus à la LA ou au TA sont publiés sur POPPEE-Web. Par analogie avec 2021, les promotions par liste d'aptitude devraient l'être entre mi-mai et début juin.

Dates d'effet : LA en bibliothécaire assistant spécialisé, en bibliothécaire et en conservateur général (nomination) : 01/09/2022 ; LA en conservateur 01/01/2023.

Documents essentiels à l'organisation de la mobilité et des carrières des agents en 2022

- **Note de service BIATPSS du 25 novembre 2021** « Recrutement et mobilité des personnels titulaires des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé du MENJS et du MESRI », parue au BO spécial n°7 du 2 décembre 2021 (recrutement, mobilité).
- **Lignes directrices de gestion (LDG) mobilité de l'ESR du 12 novembre 2020** : BO MESRI n°47 du 10 décembre 2020.
- **Lignes directrices de gestion (LDG) promotion et valorisation des parcours professionnels des personnels du MESRI du 20 octobre 2020** : BO MESRI n°44 du 19 novembre 2020

N'hésitez pas à nous contacter. Même si nous ne siégerons plus pour le mouvement, ni pour la LA ou le TA, le SNASUB-FSU nationalement ainsi que vos élu.e.s SNASUB-FSU dans vos établissements continueront à vous conseiller et à vous défendre.

Béatrice Bonneau, Estelle Broniarczyk,
Christian Vieron-Lepoutre

Vous trouverez sur le site du SNASUB-FSU les liens vers tous ces documents.

